

pâturage, en foin, ensemencée, le nombre de minots de blé, d'avoine, etc., récolté, l'étendue ensemencée de chaque espèce de grain, en pâturage et en foin, ainsi que le nombre de chevaux et autres bestiaux de ferme. Les propriétaires occupants ou *résidents*, pourraient très-facilement donner toutes ces informations aux évaluateurs ; les non-résidents seraient obligés de les transmettre au secrétaire-trésorier, qui les annexerait à celles recueillies par les estimateurs, et adresserait un résumé du tout au registraire provincial.

On objectera, peut-être, qu'il serait difficile de se procurer tous ces renseignements. Cette objection est futile. Quand la même chose se pratique si bien en Angleterre, en France et dans presque tous les pays, nous ne voyons pas pourquoi elle ne réussirait pas ici. Nos populations rurales sont pour le moins aussi intelligentes que celles des contrées de l'Europe et se familiariseraient bien vite avec ce système, si sa mise en opération était confiée à une organisation spéciale, dirigée par un homme actif et dévoué. On a fait les mêmes objections à l'introduction du régime municipal actuel, et cependant il n'est pas de pays où le système municipal ait mieux réussi que dans la province de Québec. Il en sera de même pour la collection des statistiques agricoles, qui n'exigera qu'un peu de patience et de bonne volonté pour réussir parfaitement.

STATISTIQUES INDUSTRIELLES

Outre leur utilité intrinsèque, ces statistiques ont, par le temps qui court, une actualité incontestable. Disons de suite qu'elles n'auraient pas l'ampleur des renseignements contenus dans les recensements : il s'agirait tout bonne-